



1008148702

DATE DEPOT : 2010-09-20

NUMERO DE DEPOT : 81487

N° GESTION : 2008B22663

N° SIREN : 508804507

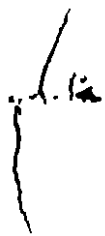
DENOMINATION : ISAI Gestion

ADRESSE : 10 bis av de la Grande Armée 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2010/06/15

TYPE D'ACTE : ACTE

NATURE D'ACTE :


ISAI GESTION
Société par Actions Simplifiée
au capital de 240.400 euros
Siège social : 25 rue Béranger - 75003 Paris
508 804 507 RCS Paris

08B22663

**DECISION DU PRESIDENT
EN DATE DU 15 JUIN 2010**

L'an deux mille dix
Le 15 juin
A Paris,

Le Président de la société ISAI GESTION, société par actions simplifiée au capital social de 240.400 euros, dont le siège social est situé 25 rue Béranger - 75003 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 508 804 507, (ci-après la « Société »),

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant : changement de siège social de la Société.

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Le Président expose ce qui suit :

1. La Société a conclu un bail commercial avec la SCI LORIAN de 9 années à compter du 1^{er} mars 2010 pour des locaux sis à Paris 17 – 10 bis Avenue de la Grande Armée.
2. En application, de l'article 4.3 des Statuts, le Président peut décider de transférer le siège social à une autre adresse du même département.

Le Président adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Le Président décide de transférer le siège social de la Société au 10 bis Avenue de la Grande Armée 75017 PARIS décision prenant effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'article 3 "Siège Social" des statuts est modifié comme suit :

« Article 3 - SIEGE SOCIAL

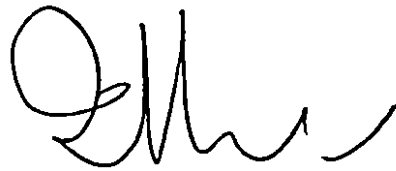
Le siège social est fixé au 10 bis avenue de la Grande Armée 75017 Paris

Il peut être transféré en tout autre lieu en France par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés en cas de pluralité d'associés, ou par la plus proche décision de l'associé unique. »

TROISIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.



Le Président
Jean-David Chamboredon